Corneilla-la-Rivière

eau potable : corneilla la rivière

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Eaux brutes	
	1.5.1		
	1.5.2		
	1.6.	Eaux traitées.	8
	1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019	8
	1.6.2		
	1.6.3	Achats d'eaux traitées	9
	1.6.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
	1.6.5		
	1.6.6		
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	10
2.	Tarifi	cation de l'eau et recettes du service	11
	2.1.	Modalités de tarification	11
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	
	2.3.	Recettes	
3.		ateurs de performance	14
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau.	
	3.3.1	1	
	3.3.2		
	3.3.3		
	3.3.4	1 , ,	
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
	3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	
	3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	
4.	Finar	ncement des investissements	20
	4.1.	Branchements en plomb	20
	4.2.	Montants financiers	
	4.3.	État de la dette du service	20
	4.4.	Amortissements	20
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	ances environnementales du service	
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	
	cours du	dernier exercice	21
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	

1. Caractérisation technique du service

1.1.	Présentation du te	rritoire des	servi			
Le servic	e est géré au niveau ☑ comm ☐ interc	unal ommunal				
• Nom	de la collectivité : Corneilla-	la-Rivière				
• Nom	de l'entité de gestion : eau po	otable : corneilla	la rivière			
• Cara	ctéristiques (commune, EPCI	et type, etc.) : C	ommune			
• Com	pétences liées au service :					
			Oui	Non		
	Production					
	Protection de l'our prélèvement (1)	vrage de	X			
	Traitement (1)		X			
	Transfert					
	Stockage (1)			X		
	Distribution		\square			
	(1) A compléter					
• Terri	toire desservi (communes adh	érentes au servi	ce, secteurs	et hameaux desser	rvis, etc.) : Corneill	a-la-Rivière
• Exist	ence d'une CCSPL	☐ Oui			☑ Non	
	ence d'un schéma de distribu e l'article L2224-7-1 du CGC		d'approbati	on*:[Non	
• Exist	ence d'un règlement de servi	ce x Oui, date	e d'approbat	ion*:	☐ Non	
• Exist	ence d'un schéma directeur	x1 Oui, da	te d'approba	ation*:	🗆 Non	
1.2. Le service	Mode de gestion d E principal de la company		onomie fina	ncière		

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 2 020 habitants au 31/12/2019 (2 000 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 059 abonnés au 31/12/2019 (1 000 au 31/12/2018).

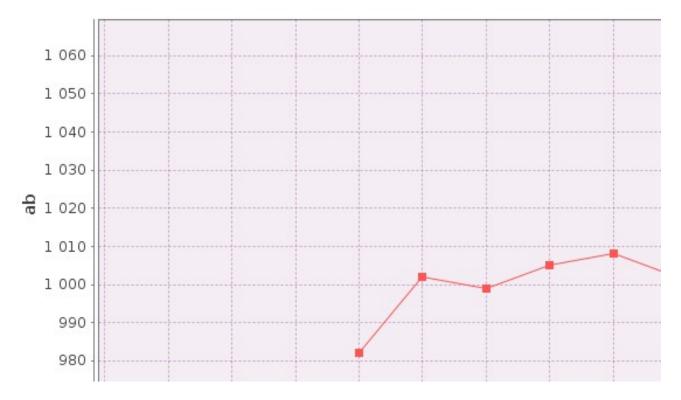
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Corneilla-la-Rivière					
Total	1 000			1 059	5,9%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 96,27 abonnés/km au 31/12/2019 (90,91 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,91 habitants/abonné au 31/12/2019 (2 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 76,57 m³/abonné au 31/12/2019. (66,4 m³/abonné au 31/12/2018).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

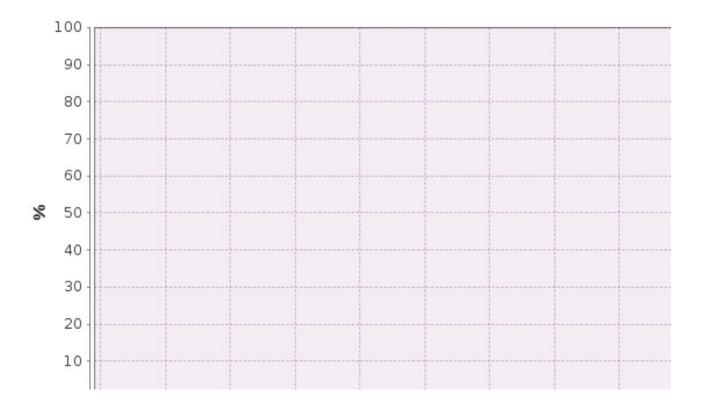


Le service public d'eau potable prélève 136 309 m³ pour l'exercice 2019 (127 727 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Forage F2 CARRERADE			127 727	136 309	6,7%
Total			127 727	136 309	6,7%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

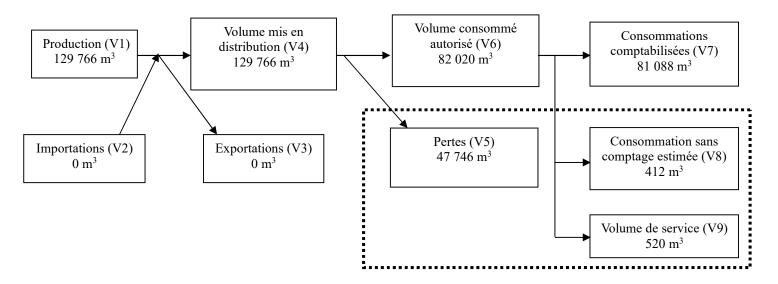


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Observations
		0	
		0	
Total		0	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



1.6.2. Production

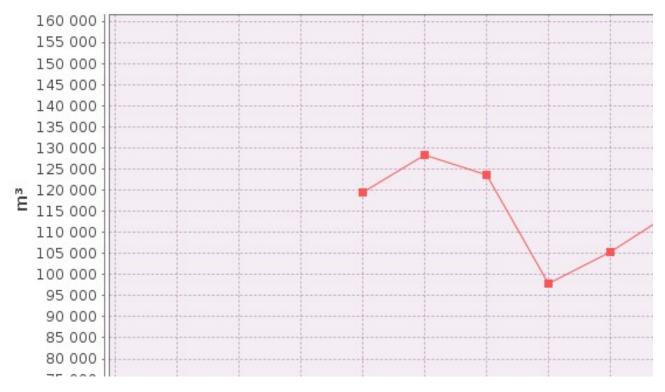


Le service a ____1_ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Forage carrerade	

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Forage F2 CARRERADE	121 364	129 766	6,9%	60
Total du volume produit (V1)	121 364	129 766	6,9%	60



1.6.3. Achats d'eaux traitées

1.0.5.

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	%	60

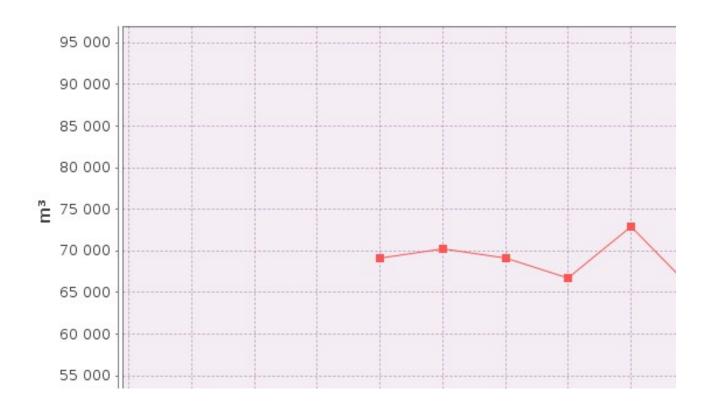
Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	66 399	79 888	20,3%
Abonnés non domestiques	0	1 200	%
Total vendu aux abonnés (V7)	66 399	81 088	22,1%
Service de (2)			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V ₃)	0	0	%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

⁽²⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	350	412	17,7%
Volume de service (V9)	300	520	73,3%

Volume consommé autorisé 1.6.6.



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	67 049	82 020	22,3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 11 kilomètres au 31/12/2019 (11 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 50 € au 01/01/2019 50 € au 01/01/2020

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020		
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	35 €	35 €		
Abonnement ⁽¹⁾ DN				
Part proportionnelle (€ HT/m³)				
Prix au m³	1,42 €/m³	1,42 €/m³		
Autre :	€	€		
Taxes et redev	ances			
Taxes				
Taux de TVA (2)	0 %	0 %		
Redevances				
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m³	0 €/m³		
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m³	0,29 €/m3		
VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³		
Autre :	0 €/m³	0 €/m³		

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 22/12/2014 effective à compter du __/_/ fixant les tarifs du service d'eau potable
- ➤ Délibération du 12/12/2011 effective à compter du 01/01/2012 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du // effective à compter du // fixant ...

 Délibération du // effective à compter du // fixant ...

Facture d'eau type (D102.0)

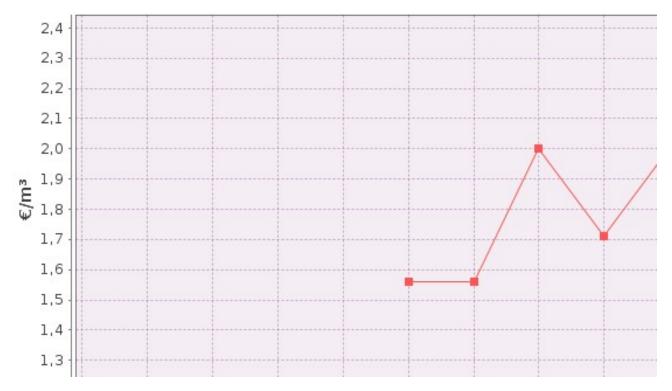


Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	35,00	35,00	0%			
Part proportionnelle	170,40	170,40	0%			
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	205,40	205,40	0%			
Part du délégataire <i>(et</i>	n cas de délégation de s	service public)				
Part fixe annuelle			%			
Part proportionnelle			%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%			
Tax	xes et redevances					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	%			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0%			
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	%			
Autre :	0,00	0,00	%			
TVA			%			
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	34,80	34,80	0%			
Total	240,20	240,20	0%			
Prix TTC au m ³	2,00	2,00	0%			



 $ATTENTION: l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production \`a la distribution.$

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 en €/m³	Prix au 01/01/2020 en €/m³
Corneilla-la-Rivière		

	X	annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effect	uée avec une fr	équence :
	X	annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
Les volumes facturés au	ı titre de l'année	e 2019 sont de 81 088 m ³ /an (63 399 m ³ /an en 2018).
		volué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de nentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	139 309	124 283	
dont abonnements	37 469	34 875	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	139 309	124 283	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes emprunt/subvention	300 000/8750	262 000	
Total autres recettes			
Total des recettes	448 059	386 283	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 124 283 € (139 309 € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	11	0	11	0
Paramètres physico-chimiques	11	0	11	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

taux de conformité =
$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés - nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	r		,
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	UX		
(15 points)		ı	
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des	oui : 10 points		
ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de	non: 0 point	Oui	10
pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	non : o point		
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations	oui : 5 points		_
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non: 0 point	Oui	5
considérée comme effectuée)	•		
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	PEALLY	<u>I</u>	<u> </u>
		4: A)	
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	i ete obtenue pour la pa	rue A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les			
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
de la précision des informations cartographiques]
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des	0 \ 15 :		
informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire,	0 à 15 points sous	0	15
diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision	conditions (1)	Oui	
cartographique)			
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des			1
réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
research mentionne les materials et diametres			
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous	95%	15
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)	93%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET			X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on		A et B)	1
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement,	oui : 10 points	Oui	10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	non : 0 point	0 001	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et			
équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de	oui: 10 points	Oui	10
distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	non: 0 point	Oui	10
comme effectuée)			
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)			
•	oui : 10 points	3.7	
Commentaire: oui sur les nouveaux reseaux depuis 2017	non: 0 point	Non	0
F			
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs			
d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du	oui : 10 points	Non	0
compteur (3)	non: 0 point	IVOII	
compicui			
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les	oui : 10 points	Oui	10
réseaux, date et nature des réparations effectuées	non: 0 point	Oui	10
	_		
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau	oui : 10 points	0	1.0
(réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	non : 0 point	Oui	10
, 1	•		
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de	oui : 10 points		
renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif	non: 0 point	Oui	10
portant sur au moins 3 ans)	-		
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au	oui : 5 points	Non	0
moins la moitié du linéaire de réseaux	non : 0 point	TNOII	U
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	95
(l .	

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

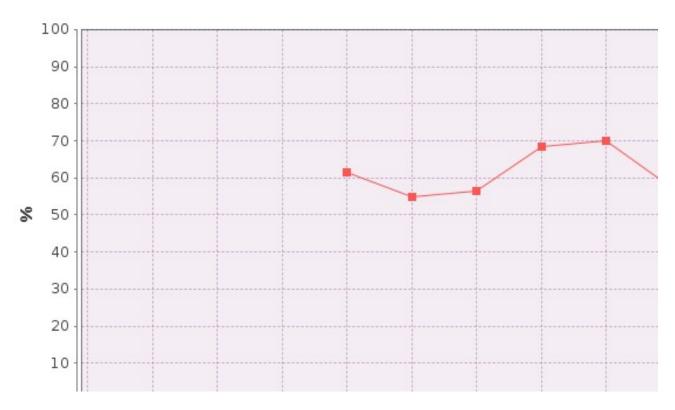
$$\text{rendement du r\'eseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	55,2 %	63,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	16,7	20,43
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	54,7 %	62,5 %

Commentaire concernant le rendement du réseau : nous avons lancé un plan d'action en 2014 et depuis 2015 nous réalisons des travaux de réfection sur les réseaux fuyards (traversée du village en 4 phases,), la mise à jour du schéma directeur est prévue en 2021, pour continuer nos prévisions de réduction des pertes d'eau potable



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 12,1 m³/j/km (13,7 en 2018).



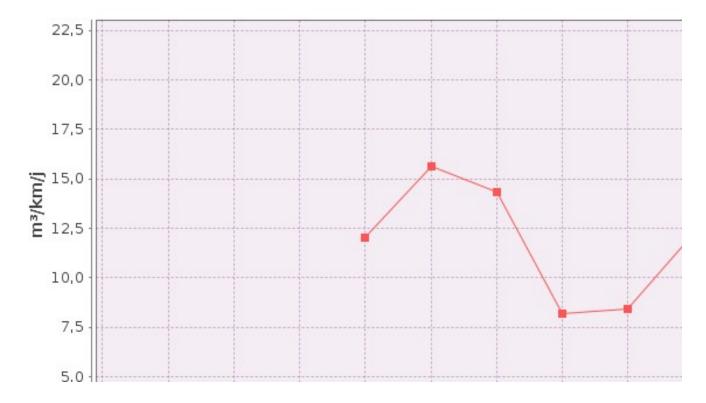
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 11,9 m³/j/km (13,5 en 2018).







Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km		0.6	0.6	0.4	0.4

Au cours des 5 dernières années, 4,2 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 7,64% (6,18 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	265	265
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		263
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	272 627	402 585
Montants des subventions en €	112 300	0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		300 000	262 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	15 719	17 524
	en intérêts	6 528	7 480

4.4. Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 19 671 € (14 280 € en 2018).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

•••••	•

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
/	/	/
	/	/

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux de réfection route nationale	2020	627 112

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu ____0_ demandes d'abandon de créance et en a accordé ___0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2019 (0 €/m³ en 2018).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
/	/
/	/

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 000	2 020
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	85	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	55,2%	63,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	13,7	12,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	13,5	11,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	6,18%	7,64%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Accusé de réception en préfecture 066-216600585-20201105-64-2020-DE Date de télétransmission : 01/12/2020 Date de réception préfecture : 01/12/2020